



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOUY-LE-MOUTIER
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2023**

Le mercredi quatorze juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis, au lieu ordinaire des séances au 56, grande rue à Jouy-le-Moutier, sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Président du C.C.A.S., dûment convoqués.

Présents :

Mesdames Christine CATARINO, Danielle FAIT, Carole FOUQUES, Laurence JOUSSEAUME Najad LAICH et Siham TOUAZI,
Messieurs Daniel BATTUNG, Jean-Claude FARAIN, Hervé FLORCZAK, Xavier PRAT et Samir TAMINE,

Absente excusée :

Madame Audrey NAKACHE,

Absente :

Madame Leila SURVILLE-CHARPENTIER,

Date de convocation : 30 mai 2023

Date d'affichage : 20 juin 2023

Madame Audrey NAKACHE ayant donné pouvoir à Monsieur Samir TAMINE.

14/06/2023-n°2- SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

VU les articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale,

VU la délibération n°3 du conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 8 mars 2023 relative au règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° 2 du conseil d'administration du 8 mars 2023 prenant acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, et prévoyant un soutien aux Associations au titre de l'année 2023,

VU la délibération n° 4 du Centre Communal d'Action Sociale du 12 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023,

VU la délibération n°2 du conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 30 novembre 2022 approuvant le protocole d'accord avec la Mission Locale

CONSIDERANT que le centre communal d'action sociale soutient les associations qui développent des activités à caractère social,

Sur le rapport de madame Najad LAICH,
Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
DECIDE de verser, au titre de l'année 2023, les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2023	2023
	Subvention demandée	Subvention accordée
ACCUEIL AUX FAMILLES DES DETENUS DU VAL D'OISE Tribunal de Grande Instance de Pontoise 3 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise Président : Madame Christine DELAFORGE	300,00 €	300,00 €
A.V.E.R.T.I. 71 rue de Vauréal 95000 CERGY VILLAGE Présidente : Madame Périne BOUCHENOUA	8 000,00 €	2 000,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) Immeuble Ordinal – rue des Chauffours 95000 Cergy Président : Monsieur Charles MODAT	4 052,00 €	4 052,00 €
COORDINOV 12 chaussée Jules César 95 520 OSNY Présidente : Monsieur Renaud COUPRY	1 000,00 €	1 000,00 €
ELAN POUR LENA 3 rue Jean Philippe Rameau 95 280 JOUY LE MOUTIER Président : Monsieur Thomas GRENEN	2 000,00 €	925,00 €
ENSEMBLE POUR YOUNESSE 5 rue du Sablier 95 280 JOUY LE MOUTIER Présidente : Madame Zaima ABRAME	1 400,00 €	925,00 €
EPISOL : subvention annuelle de fonctionnement 11, allée des Arcades – 95280 Jouy-Le-Moutier Présidente : Madame Josette BARBIER	30 000,00 €	30 000,00 €
LIRE VIVRE Centre Hospitalier René Dubos 6, avenue de l'Île de France 95300 PONTOISE Vice-Présidente : Madame Lilette SENS	300,00 €	300,00 €
MISSION LOCALE subvention annuelle de fonctionnement 18, rue de la Bastide –BP 88291 95802 Cergy-Pontoise Cedex Président : monsieur Thibault HUMBERT	17 558,00 € (selon convention)	17 558,00 € (selon convention)
PLANNING FAMILIAL 25, rue Armand Lecomte 95310 Saint Ouen L'Aumône Présidente : Madame Daphné THOMAS	1 000,00 €	500,00 € (si ouverture de la structure)
SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE 2, rue du Lendemain 95000 CERGY Présidente : Madame Brigitte WERA	11 000,00 €	11 000,00 €
SCOUT GUIDE DE France Immeuble BAUDRAN 2137 rue de Stalingrad 94 110 ARCUEIL Présidente : Madame HALLOT	1 000,00 €	0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE 106, rue du Bac 75 341 Paris Cedex 07 Président : Madame Véronique DEVISE Président délégation départementale : Madame Florence DAUTHUILLE Equipe de Jouy le Moutier/Neuville /Vauréal - 3 bis, avenue des Bruzacques à Jouy-le-Moutier	700,00 €	700,00 €
SEUL SANS TOI 4, place Saint Exupéry – 95280 Jouy Le Moutier Présidente : Madame Ketly	1 000,00 €	0,00 €

- « Pour » : 12 voix
- « Contre » : 0 voix
- « Abstention » : 0 voix

Le conseil d'administration, à la majorité, des membres présents et représentés,
DECIDE de verser, au titre de l'année 2023, la subvention à l'association suivante :

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS 4, rue de l'Industrie – 95310 Saint-Ouen-L'Aumône Président : Monsieur Patrick PASZKIEWIEZ (Secrétaire Général)	2 000,00	700,00 €
--	----------	----------

- « *Pour* » : 8 voix
- « *Contre* » : 2 voix (*Mesdames CATARINO et TOUAZI*)
- « *Abstention* » : 2 voix (*Madame FAIT et Monsieur BATTUNG*)

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 à l'imputation comptable 6574.

Fait et délibérées le 15 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.